

DELIBERATION

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU FDADL
POUR L'ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR
LA SALLE FREDERIC MISTRAL**

Rapporteur : Isabelle SAUTREAU

Madame le rapporteur expose :

Soixante mille adultes sont chaque année victimes de « mort subite ». 75% de ces décès surviennent lors d'un infarctus aigu du myocarde et d'un arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire.

La Commune s'est d'ores et déjà dotée en 2009 de deux défibrillateurs. Le premier se trouve dans la salle des sports et le second à l'accueil du public de la mairie.

Nous savons aujourd'hui que le taux de survie est fonction de la rapidité d'intervention et notamment de l'application d'un choc électrique avant une prise en charge médicale.

Dans ces conditions, la commune souhaite acquérir un troisième défibrillateur pour la salle polyvalente dite Frédéric Mistral.

Le coût d'objectif HT de cette acquisition s'élève à la somme 1 560 €. 1300 €

Nous pouvons solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du FDADL.

Le Plan de financement serait le suivant :

- coût d'acquisition	1 300 €
- subvention FDADL (30%)	390 €
- métropole	455 €
- autofinancement	455 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

voix pour
voix contre
abstention(s)

SOLLICITE une aide du Conseil Départemental au titre du FDADL pour l'acquisition d'un défibrillateur à hauteur de 468 € 390 €

AUTORISE monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes